

Le flétrissement américain des chênes

Evaluation des risques et prévention

par J. PINON, Pathologie Forestière, INRA-Nancy

Le flétrissement américain des chênes ("oak wilt"), dû au *Ceratocystis fagacearum*, est une mycose vasculaire qui sévit, pour l'instant, uniquement aux États-Unis. Sur le chêne rouge, elle présente de nombreuses analogies avec la Graphiose de l'Orme, alors qu'elle est généralement peu dommageable sur les chênes blancs américains. Un certain nombre d'actions et de recherches ont été engagés afin d'estimer le risque potentiel encouru par la chênaie européenne à la faveur des importations de bois américains et de s'opposer à l'introduction en Europe de ce parasite.

Si ce dernier pénétrait néanmoins en Europe, il ne rencontrerait probablement pas de barrière écologique et se disséminerait localement à la faveur des greffes racinaires entre chênes et à plus longue distance, par l'intermédiaire de *Scolytus intricatus*. Nous étudions donc la sensibilité potentielle des principales espèces de chênes européens aux États-Unis, et les premiers résultats et symptômes ont été présentés en détail lors des journées Techniques et Scientifiques organisées les 20 et 21 juin 1989 par l'INRA-Nancy sur le thème du chênes. Il apparaît, chez de jeunes plants (5 à 6 ans), des comportements très variables à l'égard de la maladie, depuis la résistance jusqu'à la sensibilité, avec des effets provenances et individus. Les résultats attendus pour 1992 permettront de savoir si la sensibilité s'estompe ou non lorsque les arbres sont plus âgés.

Par ailleurs, le règlement phytosanitaire de la CEE comporte des exigences lors de l'importation des grumes et sciages américains en Europe afin d'assurer leur innocuité. Des méthodes de contrôle, à la fois pertinentes et réalistes, sont appliquées à ces bois et la surveillance phytosanitaire des chênes européens est conduite dans les zones potentiellement sensibles.

Ainsi c'est la première fois qu'une action préventive, réglementaire et scientifique, est conduite en Europe dans le domaine forestier. Mais son succès dépend de la stricte application des règlements actuels et de leur maintien en l'état tant qu'aucun fait scientifique nouveau n'incitera à leur allègement.

